



Tarif 100– Règles et règlements

Manitoulin Transport se réserve le droit d'évaluer les frais suivants, qui sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Les frais seront appliqués selon les conditions du connaissance à moins d'avis contraire.

100.000 PAIEMENT DES FRAIS TARIFAIRES:	Tous les frais évalués conformément aux termes et conditions suivants seront payés par la partie qui paie les frais de transport. La partie payante sera responsable de ces frais indépendamment de la personne qui a demandé ou demandé le service, et que la partie payante soit l'expéditeur, l'expéditeur, le destinataire, le destinataire ou un tiers.
100.115 ADMINISTRATION DU FRET:	10% des frais d'expédition, minimum 101,15 \$ Ces frais s'appliquent dans les cas où Manitoulin facture et coordonne les services d'expédition, ne participe aucunement à la manutention du fret, ou requiert des arrangements spéciaux pour des procédures d'opération non-standard.
100.023 APPEL TÉLÉPHONIQUE AVANT LA LIVRAISON:	40,20 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsqu'une déclaration d'expédition ou un connaissance est soumis avec une mention demandant au transporteur d'aviser le destinataire avant la livraison, d'une manière ou d'une autre. Ces frais s'appliquent également aux demandes des destinataires. Les appels téléphoniques menant à une « une charge de livraison de rendez-vous » feront uniquement l'objet des frais précisés au numéro 100.005.
100.295 SURCHARGE D'ENTREPÔT LIÉ:	81,55 \$ par expédition Ces frais sont applicables lorsque le client demande à Manitoulin Transport d'effectuer une cueillette à un entrepôt, qui pourrait requérir des services additionnels, qui normalement ne seraient pas nécessaires. De tels services incluraient une préparation de connaissance, une confirmation de dédouanement, une confirmation de paiement de frais de débarcadère ou d'entreposage, une confirmation de décharge de la part du transporteur, un suivi de repérage, une correction aux conditions d'expédition, etc.
100.230 ARRÊTS DURANT LE TRANSIT:	Maximum 3 arrêts - 194,20 \$ par arrêt Ces frais s'appliquent si le client choisit de payer le tarif d'une charge complète du point d'expédition à la destination finale, ainsi que les frais additionnels pour les arrêts requis durant le trajet en ligne directe. On allouera deux heures pour la livraison la plus grande, et une heure pour chacune des autres livraisons.
100.255 BÂCHAGE:	169,90 \$ par remorque ou partie de remorque Ces frais s'appliquent lorsqu'une bâche est requise ou nécessaire afin de protéger le freight de la météo.
100.116 CARBURANT (SUPPLÉMENT POUR LE):	Les tarifs et les prix sont assujettis au supplément pour le carburant en vigueur au moment de l'expédition et à l'endroit où l'expédition a lieu.
100.205 CHANGEMENT DE DESTINATAIRE:	104,70 \$ par demande Ces frais s'appliquent lorsqu'on demande, avant la livraison, de changer l'adresse du destinataire indiquée sur le connaissance original de l'expéditeur à une autre adresse locale à l'intérieur du périmètre de service du terminal, et lorsqu'il est peut-être nécessaire d'établir un autre connaissance pour l'expéditeur afin d'acheminer l'expédition au bon endroit

Tarif 100– Règles et règlements

100.118 CHAUFFAGE (SERVICE DE):	Service rapide : 15 % des frais d'expédition, minimum 48,70 \$ Ces frais s'appliquent lorsque le client spécifie CHALEUR ou PROTÉGER CONTRE LE GEL sur le connaissance.
100.265 CONDITIONS DE PAIEMENT:	Frais de transport sont dus à partir de 30 jours de la date d'expédition. Des frais d'intérêt sur les comptes en souffrance à 2% par mois (24% par an). Les paiements doivent être effectués par chèque ou par dépôt direct (Fonds EFT-transfert électronique). Les pertes exceptionnelles ou les réclamations de dommages ne doivent pas être compensées par les frais de transport.
100.267 FRAIS DE COMMODITÉ DE CARTE DE CRÉDIT:	Des frais de 3% seront appliqués sur le montant de la facture de transport, frais et taxes supplémentaires compris. Ces frais s'appliquent lorsque les factures de transport sont payées par carte de crédit.
100.300 CONGÉ OU FIN DE SEMAINE:	402,55 \$ par présence plus 3,70 \$ le mille terrestre au-delà de 40 milles aller retour Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition prescrits lorsqu'un client nous demande de faire une cueillette ou une livraison durant la fin de semaine ou durant un congé, et qu'il est nécessaire de faire venir un chauffeur au terminal pour offrir ce service. Veuillez demander au service à la clientèle ou à votre représentant des ventes pour la liste de terminaux qui offrent les services de cueillette ou livraison du samedi sans frais additionnels.
100.010 CONNAISSANCEMENT – MODIFICATION DES CONDITIONS:	44,05 \$ par chargement La modification des conditions du connaissance autorisant un changement relatif au paiement des frais d'expédition (ex. de port payé à port dû) entraînera les frais susmentionnés.
100.040 COPIES DE DOCUMENTS:	8,00 \$ par document Ces frais sont payables lorsque le client présente une demande, (p. ex. : connaissances ou preuves de livraison).
100.050 CUBE (DENSITÉ):	Tous les frais sont calculés selon une échelle de 10 livres par pied cube (lb/pi3), à moins d'avis contraire $10 \text{ lb/pi}^3 = \text{Longueur (po)} \times \text{Largeur (po)} \times \text{Hauteur (po)} / 1\,728 \times 10$. Si ce total est supérieur au poids réel de l'expédition, le poids au cube servira au calcul des frais d'expédition. Le volume du chargement sera assujéti à une hauteur minimale de 2,4 m (8 pi) quand il ne sera pas possible de placer d'autres marchandises sur ce chargement
100.025 CUEILLETTE OU LIVRAISON À LA MAIN:	7,70 \$/100 lb, minimum 71,70 \$, maximum 361,75 \$ Ces frais s'appliquent si nous devons cueillir ou livrer du fret à un étage (autre que le rez-de-chaussée) ou si le lieu de cueillette ou de livraison du fret se trouve à 60 pieds du véhicule de livraison.
100.110 CUEILLETTE OU LIVRAISON REMORQUE À PLATEAU DROIT:	155,30 \$ par expédition plus 3,70 \$ le mille au-delà de 40 milles aller retour Ce tarif s'applique, en sus des frais d'expédition, aux livraisons et aux cueillettes effectuées dans la région desservie par le terminal.



Tarif 100– Règles et règlements

100.165 CUEILLETES ET LIVRAISONS APRÈS LES HEURES NORMALES:	185,85 \$ par expédition plus 3,70 \$ le mille au-delà de 40 milles aller retour Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition indiqués dans le cas des cueillettes et des livraisons ayant lieu entre 19 h et 7 h, si le poids du fret est inférieur à 24 000 lb. Il faut coordonner ce service 24 heures d'avance. Le temps d'immobilisation sera facturé conformément au paragraphe 100.005. Le numéro 100.065 ne s'applique pas lorsque ce service est offert.								
100.020 DOUANE:	7,70 \$/100 lb, minimum 121,35 \$ Ces frais s'appliquent quand nous devons transporter une expédition à un entrepôt d'attente intérieur à des fins de dédouanement.								
100.170 EFFETS PERSONNELS:	Le plein tarif en vigueur est utilisé pour calculer le coût. Les frais d'expédition doivent être payés d'avance. Ce fret ne sera pas assuré. Indiquer sur chaque document que le fret sera « Expédié aux risques de l'expéditeur ».								
100.169 EMBALLAGE:	Exigences minimales relatives à l'emballage selon la série NMFC 100. Le fret emballé incorrectement sera expédié aux risques du propriétaire.								
100.240 ENTREPOSAGE:	1,75 \$/100 lb, par jour, minimum 48,70 \$ par jour Ces frais s'appliquent à toute expédition retardée en raison d'actions ou d'exigences de l'expéditeur, du destinataire ou de la partie payante. · Le fret en attente de transport sera facturé à compter de 7 h, le jour après que le transporteur l'a reçu. · Le fret non livré bénéficiera de 24 heures de temps libre à partir du calendrier ETA publié. Les samedis, dimanches et jours fériés ne seront pas pris en compte dans le calcul du temps libre, mais seront inclus dans l'évaluation des charges.								
100.292 ENTREPÔT LIVRAISON REGINA:	Les envois ramassés ou livrés à partir de / à 2101 Fleming Road, Regina, SK (Loblaws Regina Entrepôt) aura un coût supplément basé sur le poids de les envois. <table><tr><td>1 à 4,999 lbs -</td><td>77.25 \$</td></tr><tr><td>5000 à 9999 lbs –</td><td>149.50 \$</td></tr><tr><td>10000 à 19,999 lbs –</td><td>276.35 \$</td></tr><tr><td>20000 lbs et plus –</td><td>395.60 \$</td></tr></table> La charge ci-dessus s'applique en lieu et place des frais de nomination, après les heures normale et les frais de détention. Lorsque cela est nécessaire à la dégradation ou expéditions distinctes dans une configuration spécifiée par l'expéditeur ou du destinataire, les frais de tri seront applicables en plus du supplément ci-dessus.	1 à 4,999 lbs -	77.25 \$	5000 à 9999 lbs –	149.50 \$	10000 à 19,999 lbs –	276.35 \$	20000 lbs et plus –	395.60 \$
1 à 4,999 lbs -	77.25 \$								
5000 à 9999 lbs –	149.50 \$								
10000 à 19,999 lbs –	276.35 \$								
20000 lbs et plus –	395.60 \$								
100.012 EXIGENCES DE FACTURATION (POUR DÉCLARATION DE FACTURATION):	Paiement par expédition 22,75 \$ Manitoulin Transport doit faire référence à son numéro de probillité sur chaque facture. D'autres identifiants, tels que le numéro de commande d'achat, le numéro de commande, le numéro d'expédition du client, le numéro du connaissance, le numéro de chargement ou tout autre identifiant pour les exigences internes de facturation du payeur, de l'expéditeur ou du destinataire doivent figurer sur le connaissance ou être transmis à Manitoulin Transport d'une manière convenue par écrit par les deux parties. Si Manitoulin Transport est tenu d'obtenir un identifiant qui n'a pas été fourni sur le connaissance ou de la manière convenue, des frais supplémentaires s'appliqueront.								



Tarif 100– Règles et règlements

100.172	FACTURATION PAPIER :	3,05 \$ par facture Ces frais s'appliquent lorsqu'une facture papier est exigée par le payeur.																								
100.300	FIN DE SEMAINE OU CONGÉ:	402,55 \$ par présence plus 3,70 \$ le mille terrestre au-delà de 40 milles aller retour Ces frais s’ajoutent aux frais d’expédition prescrits lorsqu’un client nous demande de faire une C. et L. durant la fin de semaine ou durant un congé, et qu’il est nécessaire de faire venir un chauffeur au terminal pour offrir ce service.																								
100.015	FRAIS D'EXPÉDITION À L' AVEUGLE:	104,70 \$ par demande Ces frais s'appliquent lorsque, avant la livraison, il est demandé à Manitoulin Transport de modifier les informations de l'expéditeur et / ou les informations du destinataire sur le connaissance original de l'expéditeur. Les expéditions à l'aveugle peuvent nécessiter le réétiquetage du fret, le retrait des bons de livraison ou des factures et le remplacement d'un nouveau connaissance.																								
100.120	HAYON HYDRAULIQUE:	95,50 \$ par demande Ces frais s’appliquent si l’expéditeur ou le destinataire n’a pas un quai de chargement ou de déchargement permettant d’assurer la manutention sécuritaire du fret ou si l’expéditeur ou le destinataire déclare qu’il est nécessaire d’employer un hayon hydraulique. Le tarif s'applique aux points desservis par les terminaux suivants : <table><tr><td>-Courtenay</td><td>-Prince George</td><td>-Winnipeg</td><td>-Chicoutimi</td></tr><tr><td>-Nanaimo</td><td>-Calgary</td><td>-Toronto</td><td>-Baie Comeau</td></tr><tr><td>-Victoria</td><td>-Edmonton</td><td>-Ottawa</td><td>-Sept Iles</td></tr><tr><td>-Vancouver</td><td>-Regina</td><td>-Montreal</td><td>-Havre St Pierre</td></tr><tr><td>-Kamloops</td><td>-Saskatoon</td><td>-Quebec City</td><td>-Labrador City</td></tr><tr><td>-Kelowna</td><td></td><td></td><td>-Moncton</td></tr></table>	-Courtenay	-Prince George	-Winnipeg	-Chicoutimi	-Nanaimo	-Calgary	-Toronto	-Baie Comeau	-Victoria	-Edmonton	-Ottawa	-Sept Iles	-Vancouver	-Regina	-Montreal	-Havre St Pierre	-Kamloops	-Saskatoon	-Quebec City	-Labrador City	-Kelowna			-Moncton
-Courtenay	-Prince George	-Winnipeg	-Chicoutimi																							
-Nanaimo	-Calgary	-Toronto	-Baie Comeau																							
-Victoria	-Edmonton	-Ottawa	-Sept Iles																							
-Vancouver	-Regina	-Montreal	-Havre St Pierre																							
-Kamloops	-Saskatoon	-Quebec City	-Labrador City																							
-Kelowna			-Moncton																							
100.080	IMMOBILISATION AVEC TRACTEUR SEMI-REMORQUE:	Poids facturé (lb) Période sans frais Jusqu’à 499 0,25 h 500 à 9 999 0,50 h 10 000 à 19 999 1,00 h 20 000 à 29 999 1,50 h 30 000 et plus 2,00 h 52.30 \$ par 15 min ou moins. 65.20 \$ par 15 min ou moins pour la région de Fort McMurray, avec un maximum temps libre de 1 heure. Les frais d’immobilisation avec tracteur semi-remorque ci-dessus s’appliquent si le chauffeur est immobilisé chez le client pour une période dépassant le temps de cueillette ou de livraison permis selon la liste ci-dessus.																								
100.070	IMMOBILISATION SANS TRACTEUR SEMI-REMORQUE:	261,40 \$ par jour par remorque 402,85 \$ par jour par remorque à température contrôlée Une période sans frais de 24 h s’appliquera aux tarifs après l’avis de disponibilité. On ne tiendra pas compte des samedis, des dimanches ni des congés dans le calcul de la période sans frais; par contre, ils seront inclus dans le calcul des frais.																								

Tarif 100– Règles et règlements

100.135 SUPPLÉMENT DE RETARD ET/OU FERMETURE DE ROUTE :	Des frais supplémentaires peuvent être applicables lorsqu'un détour ou un itinéraire alternatif est requis en raison d'une fermeture de route.
100.121 LIVRAISON DE ROUTES RURALES:	95,50 \$, par expédition Ces frais sont appliqués lorsque nous récupérons ou livrons sur une propriété sur une route rurale.
100.025 LIVRAISON OU CUEILLETTE À LA MAIN :	7,70 \$/100 lb, minimum 71,70 \$, maximum 361,75 \$ Ces frais s'appliquent si nous devons cueillir ou livrer du fret à un étage (autre que le rez-de-chaussée) ou si le lieu de cueillette ou de livraison du fret se trouve à 60 pieds du véhicule de livraison.
100.110 LIVRAISON OU CUEILLETTE – REMORQUE À PLATEAU DROIT:	155,30 \$ par expédition plus 3,70 \$ le mille au-delà de 40 milles aller retour Ce tarif s'applique, en sus des frais d'expédition, aux livraisons et aux cueillettes effectuées dans la région desservie par le terminal.
100.005 LIVRAISON SUR RENDEZ-VOUS:	66,35 \$ par expédition Ces frais s'appliquent dans les cas suivants : a) lorsqu'il est nécessaire de livrer une expédition à une heure précise; ou b) lorsque la livraison au cours d'une période indiquée ne peut être faite dans le cadre des procédures opérationnelles habituelles. Il faut indiquer l'heure prévue de livraison ou la période indiquée de livraison sur le connaissance ou sur tout document d'expédition. Les frais s'appliquent également si le destinataire demande de livrer sur rendez-vous. Manitoulin Transport fera tout son possible pour livrer l'expédition à temps mais la compagnie n'est pas responsable des dommages et frais consécutifs ni des amendes découlant d'un retard d'expédition.
100.165 LIVRAISONS ET CUEILLETES APRÈS LES HEURES NORMALES:	185,85 \$ par expédition plus 3,70 \$ le mille au-delà de 40 milles aller retour Ces frais s'ajoutent aux frais d'expédition indiqués dans le cas des cueillettes et des livraisons ayant lieu entre 19 h et 7 h. Il faut coordonner ce service 24 heures d'avance. Le temps d'immobilisation sera facturé conformément au paragraphe 100.005. Le numéro 100.065 ne s'applique pas lorsque ce service est offert.

Tarif 100– Règles et règlements

100.210 LIVRAISONS MULTIPLES / TENTATIVE DE CUEILLETTE:	8,50 \$/100 lb, minimum 104,70 \$, maximum 373,25 \$ a) LIVRAISONS MULTIPLES: Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de livrer le fret et il se produit l'une des situations suivantes : · le destinataire nous demande de livrer le fret à un autre moment; · il n'y a personne à l'établissement du destinataire; · le destinataire ou l'expéditeur nous demande de livrer le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissance original; · au moment de la livraison, l'accès pour faire la livraison n'était pas disponible. b) TENTATIVE DE CUEILLETTE: Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de cueillir le fret et il se produit l'une des situations suivantes : · l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à un autre moment; · il n'y a personne à l'établissement de l'expéditeur; · le destinataire ou l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissance original; · au moment de la cueillette, l'accès pour faire la cueillette n'était pas disponible.
100.161 MANUTENTION DE FRET EN LONGUEUR:	115,90 \$ par expédition Les expéditions qui contiennent un ou plusieurs articles mesurant 10 pieds ou plus seront sujettes à des frais de 115,90 \$ par expédition en plus des autres frais qui s'appliquent.
100.220 NOUVEAU PESAGE DE L'EXPÉDITION:	Les expéditions peuvent être soumises à un nouveau pesage au moyen d'une bascule homologuée au Canada. Pour les expéditions soumises à un nouveau pesage, le produit, le contenant, l'emballage, la palette et tout autre article joint à l'expédition seront compris dans le nouveau poids.
100.023 PRÉAVIS DE LIVRAISON:	40,20 \$ par expédition Ces frais s'appliquent lorsqu'une déclaration d'expédition ou un connaissance est soumis avec une mention demandant au transporteur d'aviser le destinataire avant la livraison, d'une manière ou d'une autre. Ces frais s'appliquent également aux demandes des destinataires. Les avis menant à une « livraison sur rendez-vous » feront uniquement l'objet des frais précisés au numéro 100.005.
100.245 PREUVE DE LIVRAISON SUPPLÉMENTAIRE:	31,95 \$, par expédition Ces frais sont payables si le client demande sur le connaissance que le destinataire a) applique son estampe d'entreprise à notre preuve de livraison, ou b) obtienne un document de réception par la porte arrière, ou c) signe toute autre preuve de livraison que le reçu de livraison du transporteur. Manitoulin et ses partenaires ne peuvent être tenus responsables des coût ou des amendes si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie.
100.060 PRODUITS DANGEREUX:	54,25 \$, par expédition

Tarif 100– Règles et règlements

100.203 RÉCUPÉRATION DE LA SURTAXE CARBONE AU QUÉBEC :	Les tarifs et frais sont soumis à la surtaxe applicable en vigueur au moment et au lieu de l'expédition. Ces frais servent à recouvrer la surtaxe sur le carbone du Québec, qui est appliquée au prix du carburant dans cette juridiction.
100.167 RÉCLAMATIONS DE SURCHARGE:	Les réclamations pour frais supplémentaires doivent être déposées au plus tard 180 jours après la réception par Manitoulin du fret pour lequel la réclamation a été déposée.
100.150 RÈGLE SUR LES PIEDS LINÉAIRES:	1 000 lb du pied linéaire pour les expéditions occupant au moins 10 pieds de la remorque Lorsque le fret occupe 10 pieds ou plus de la remorque (ou qu'il est emballé de sorte qu'on ne peut placer d'autres marchandises sur ce fret ni d'un côté ou de l'autre de celui-ci), le poids facturable sera calculé au taux de 1 000 lb du pied linéaire d'espace utilisé. Par exemple, 25 pieds d'espace utilisé dans la remorque = 25 000 lb. Consulter également Cube (densité).
100.021 REMANIFESTE D' ENVOIS SOUS DOUANE:	103,40 \$, par expédition Les frais ci-dessus s'appliquent lorsque nous devons remanifester un envoi sous douane en changeant de mode de transport, par exemple, en passant du transport marin ou aérien au transport routier.
100.201 REMORQUE FRIGORIFIQUE (SERVICE DE PROTECTION):	Service rapide : 15% des frais d'expédition, minimum 48,70 \$ Ces frais s'appliquent lorsque le client spécifie CONSERVER AU FROID DANS UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE ou CONGELER DANS UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE sur le connaissement.
100.005 RENDEZ-VOUS (LIVRAISON SUR):	66,35 \$, par expédition Ces frais s'appliquent dans les cas suivants : a) lorsqu'il est nécessaire de livrer une expédition à une heure précise; ou b) lorsque la livraison au cours d'une période indiquée ne peut être faite dans le cadre des procédures opérationnelles habituelles. Il faut indiquer l'heure prévue de livraison ou la période indiquée de livraison sur le connaissement ou sur tout document d'expédition. Les frais s'appliquent également si le destinataire demande de livrer sur rendez-vous. Manitoulin Transport fera tout son possible pour livrer l'expédition à temps mais la compagnie n'est pas responsable des dommages et frais consécutifs ni des amendes découlant d'un retard d'expédition.
100.119 RÉSIDENCE PRIVÉE / QUARTIER RÉSIDENTIEL:	95,50 \$, par expédition Ces frais s'appliquent si nous devons nous rendre à une résidence privée, qu'il s'agisse d'une entreprise ou non.
100.223 RETARD DE L'EXPÉDITION:	Manitoulin et ses partenaires ne seront pas responsables des coûts et/ou pénalités résultant d'un retard de l'expédition.
100.270 FRAIS DE FOIRE OU SALLE D'EXPOSITION / SITE DE VENTES AUX ENCHÈRES:	3,00 \$/100 lb, minimum 163,75 \$, maximum 554,20 \$ Les frais ci-dessus couvrent les processus de ramassage, en veillant à ce que les documents et tout autre document soient acquis, envoyés au chauffeur pour s'assurer que nous sommes en mesure de collecter le fret et le bon itinéraire jusqu'à la destination. Les salons professionnels et les maisons de vente aux enchères n'ont généralement pas de documents d'expédition. Pour les envois ramassés chez Ritchie Bros à Thunder Bay, un rendez-vous est requis et 100.005 s'appliquera également. Les livraisons aux salons professionnels seront également soumises à ces frais.



Tarif 100– Règles et règlements

- 100.118 SERVICE DE CHAUFFAGE:** **Service rapide : 15% des frais d'expédition, minimum 48,70 \$**
Ces frais s'appliquent lorsque le client spécifie CHALEUR ou PROTÉGER CONTRE LE GEL sur le connaissance.
- 100.201 SERVICE DE PROTECTION (REMORQUE FRIGORIFIQUE):** **Service rapide : 15% des frais d'expédition, minimum 48,70 \$**
Ces frais s'appliquent lorsque le client spécifie CONSERVER AU FROID DANS UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE ou CONGELER DANS UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE sur le connaissance.
- 100.222 SERVICE SAISONNIER DE NAVETTE AÉRIENNE:** **Sujet à des frais additionnels au moment de l'expédition en plus des frais de transport réguliers.**
Des frais additionnels pour le service de navette aérienne seront appliqués au moment de l'expédition pour les traverses suivantes durant le dégel du printemps et le gel d'automne:
· Liard Crossing (Fort Simpson, NT)
Tout fret en attente à notre terminal d'Edmonton lorsque le service de navette aérienne n'est pas requis sera sujet à des frais d'entreposage (voir item 100.240).
- 100.224 SERVICE DE NAVETTE SUR GLACE SAISONNIER :** **Sujet à des frais additionnels au moment de l'expédition en plus des frais de transport réguliers.**
Des frais additionnels pour le service de navette sur glace au moment de l'expédition s'appliqueront à la traversée suivante pendant le gel d'automne.
· Liard Crossing (Fort Simpson, NT)
- 100.117 SERVICE GARANTI:** Les deux services Coulé dans le Béton "Garantie de livraison avant midi" et "Garantie de livraison avant 16 h" sont des services de transport routier accéléré exécutés dans les points de service direct désignés au Canada. Les frais s'appliquant à la "Garantie de livraison avant midi" correspondent à une prime de 30% sur les frais nets d'expédition et sont fondés sur le tarif courant s'appliquant au client, moyennant un supplément minimal de 82,25 \$. Les frais s'appliquant à la "Garantie de livraison avant 16h" correspondent à une prime de 20% sur les frais nets d'expédition et sont fondés sur le tarif courant s'appliquant au client, moyennant un supplément minimal de 54,80 \$. Afin de connaître les règlements et les modalités particuliers et vérifier si vos envois sont admissibles au service Coulé dans le Béton, veuillez connecter au site web www.manitoulintransport.com, Services et choisir Accélérée Coulé Dans le Béton.
- 100.221 SUPPLÉMENT DURANT LES RESTRICTIONS DE POIDS SUR LES ROUTES:** **Frais de transport de 30%**
Un supplément de 30% sera ajouté aux expéditions en provenance ou à destination du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest durant les restrictions de poids sur les routes, appliquées par le Ministère du Transport.
- 100.125 SUPPLÉMENT EXIGÉ DANS LES ZONES TRÈS** **57,80 \$, par expédition**
Des frais supplémentaires s'appliqueront aux marchandises qui sont ramassées ou livrées à des codes postaux des régions mentionnées ci-dessous.
- | | |
|---------------|---|
| Toronto, ON | M4B - M4M, M4S - M4Z, M5A- M5L, M5P - M5Z, M6G - M6K, M6R - M6Z, M7A - M7Z, M9N |
| Montreal, QC | H2W, H2X, H2Y, H2Z, H3B, H3C, H3E, H3G, H3H, H3J, H3K, H4Z, H5A, H5B |
| Vancouver, BC | V6B, V6C, V6E, V6G, V6Z, V7X, V7Y |
- 100.116 SUPPLÉMENT POUR LE CARBURANT:** **Les tarifs et les prix sont assujettis au supplément pour le carburant en vigueur au moment de l'expédition et à l'endroit où l'expédition a lieu.**

Tarif 100– Règles et règlements

100.065 SUPPLÉMENT POUR LE PONT DE DEH CHO:	1,35 \$/100 lb, minimum 8,05 \$, maximum 382,20 \$ Ces frais s'appliquent lorsque le pont Deh Cho doit être utilisé pour les expéditions à destination de Yellowknife et sa région.
100.250 SUPPLÉMENTS:	Tous les tarifs seront assujettis aux suppléments applicables.
100.140 TARIF DE MAIN-D'ŒUVRE:	22,30 \$ par personne par 15 min ou moins - minimum 4 heures Le tarif précédent ne représente que le tarif d'un aide-chauffeur. Ce tarif s'applique si le chauffeur a besoin d'aide pour effectuer le chargement ou le déchargement du fret. Le tarif s'applique au total du temps, à partir du terminal jusqu'au retour.
100.290 TAXATION À LA VALEUR:	Le montant de l'indemnité en cas de dommage ou de pertes sera la moindre des valeurs suivantes, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ CAN par expédition, à savoir : la valeur amortie réelle, 2 \$ CAN la lb sur le poids réel de l'expédition, ou la valeur déclarée sur le connaissance. Toute valeur déclarée dépassant 2 \$ la lb sera assujettie à la taxation à la valeur de 3 %. Taxation à la valeur = (valeur déclarée - (2 x poids)) x 0,03
100.260 TAXES:	Tous les tarifs seront assujettis aux taxes applicables.
100.210 TENTATIVE DE CUEILLETTE / LIVRAISONS MULTIPLES:	8,50 \$/100 lb, minimum 104,70 \$, maximum 373,25 \$ a) LIVRAISONS MULTIPLES: Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de livrer le fret et il se produit l'une des situations suivantes : · le destinataire nous demande de livrer le fret à un autre moment; · il n'y a personne à l'établissement du destinataire; · le destinataire ou l'expéditeur nous demande de livrer le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissance original. · au moment de la livraison, l'accès pour faire la livraison n'était pas disponible. b) TENTATIVE DE CUEILLETTE: Ces frais s'appliquent quand nous avons tenté de cueillir le fret et il se produit l'une des situations suivantes : · l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à un autre moment; · il n'y a personne à l'établissement de l'expéditeur; · le destinataire ou l'expéditeur nous demande de cueillir le fret à une adresse à l'intérieur du périmètre de service du terminal, qui n'est pas indiquée sur le connaissance original; · au moment de la cueillette, l'accès pour faire la cueillette n'était pas disponible.
100.160 TRANSPORT LOCAL:	55,45 \$ par 15 min ou moins – minimum 4 h 65,20 \$ par 15 min ou moins pour la région de Fort McMurray, minimum 4 h Les tarifs ci-dessus englobent le coût d'un chauffeur et d'un camion gros porteur ou porteur. Ils s'appliquent au temps total consacré à effectuer le travail requis, y compris la mise en place initiale de l'équipement et le voyage de retour au terminal local du chauffeur après qu'il a complété le travail. Ces frais s'appliqueront également lorsque le transporteur est invité à effectuer un ramassage ou une livraison à un endroit à accès limité pouvant nécessiter un équipement spécial.



Tarif 100– Règles et règlements

100.225 TRIAGE:	4,10 \$/100 lb, minimum 129,60 \$ par expédition Ces frais sont payables lorsque nous devons trier les expéditions selon la marque, la taille, la saveur ou un autre trait distinctif.
100.090 USAGE EXCLUSIF:	Tarif pour charge complète – minimum 40 000 lb ou tarif stipulé par camion Ce tarif s'applique lorsque le client demande que seul son fret soit transporté sur la remorque.
100.045 UTILISATION DE QUAI:	4,00 \$/100 lb, minimum 104,70 \$, maximum 441,50 \$ Ces frais s'appliquent lorsque l'expéditeur livre une expédition au quai de Manitoulin Transport pour être cueillie par le consignataire.
100.350 PESAGE:	Sous réserve de 22,75 \$ par expédition. Cette redevance s'applique lorsque le connaissement ne précise pas le poids de l'expédition et que Manitoulin Transport doit peser le fret.